

1387
COLLECTIF DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR LE

D.S.R.P.
**PROGRAMME DE SENSIBILISATION ET DE
RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA SOCIETE CIVILE**

**FORUM NATIONAL DE LA SOCIETE
CIVILE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU DSRP**

Vendredi 28 juin 2002 à Dakar

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION.....	4
1.1. CONTEXTE ET OBJECTIFS.....	4
1.2. CEREMONIE D'OUVERTURE.....	5
II. DEROULEMENT DES TRAVAUX.....	6
2.1. PRESENTATION DU DSRP	6
2.1.1. <i>Exposé du DSRP par le Comité Technique.....</i>	<i>6</i>
2.1.2. <i>Discussions préliminaires.....</i>	<i>7</i>
2.2. TRAVAUX D'ATELIER	8
2.2.1. <i>Atelier 1 : Rôles et responsabilités des OSC dans la mise en œuvre du DSRP</i>	<i>9</i>
2.2.2. <i>Atelier 2 : les aspects institutionnels dans la mise en œuvre du DSRP</i>	<i>11</i>
2.2.3. <i>Atelier 3 : Décentralisation et mise en œuvre du DSRP</i>	<i>13</i>
2.3. DEBAT GENERAL.....	17
III. RECOMMANDATIONS.....	19
IV. CONCLUSIONS.....	20

SIGLES

DSRP	Document Stratégie de Réduction de la Pauvreté
OSC	Organisations de la Société Civile
MDSSN	Ministère du Développement Social et de la Solidarité National
CONGAD	Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement
ESAM	Enquête Sénégalaise Après des Ménages
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
BF	Bailleurs de Fonds
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
NEPAD	Nouveau Partenariat Pour le Développement de l'Afrique
PAS	Politiques d'Ajustement Structurel
PIB	Produit Intérieur Brut
PIC	Plan d'Investissement Communal
PLD	Plan Local de Développement
SC	Société Civile
SP	Secteur Privé
GTZ	Coopération Technique Allemande

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte et objectifs

L'économie sénégalaise a renoué avec la croissance ces dernières années. Selon les estimations, le PIB a en moyenne progressé de plus de 5 % par an depuis 1995. Toutefois, ces performances économiques n'ont pas contribué autant qu'on l'espérait, à améliorer les conditions de vie des populations et à réduire substantiellement la pauvreté.

Pour faire face à cette pauvreté qui est un phénomène multidimensionnel, le Sénégal, à l'instar de la plupart des pays africains, est décidé à promouvoir une croissance forte et durable et de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015, conformément aux résolutions de la conférence de Copenhague. Ainsi, le Gouvernement du Sénégal s'est engagé auprès des Institutions de Breton Woods à élaborer un "Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)" avant la fin décembre 2001. En outre, l'élaboration du DSRP constitue un préalable pour bénéficier d'un allègement de la dette dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

Le but visé par le DSRP est de saisir la réalité de la pauvreté sous toutes ses formes pour définir les objectifs et les domaines d'intervention en mettant l'accent sur les résultats qui guident l'intervention publique, en encourageant la participation de tous les acteurs dans un cadre macro-économique cohérent devant promouvoir la croissance et la réduction de la pauvreté.

Le DSRP constituera le cadre de référence du Gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et de formulation de politique économique pour la croissance.

Il s'appuiera sur les programmes existants et mettra l'accent sur les résultats par le choix d'objectifs pertinents et mesurables, directement liés à la réduction de la pauvreté. Le DSRP sera (i) un outil de coordination pour impulser le partenariat entre les différents acteurs ; (ii) un instrument de mobilisation de ressources et de recentrage des actions de développement de l'Etat autour d'objectifs clairement définis, assortis d'indicateurs de performance et d'impact ; (iii) un cadre pour un développement communautaire efficace.

L'élaboration du DSRP s'est faite en 2001, de juillet à décembre, dans le cadre d'un processus participatif, impliquant l'ensemble des acteurs du secteur public, du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement.

Le Collectif des Organisations de la Société Civile a joué un rôle de premier plan dans l'implication de la société civile à travers toutes ses composantes.

Ce collectif, pour optimiser sa participation dans le processus du DSRP a élaboré un programme intitulé « programme de Sensibilisation et de Renforcement des Capacités de la Société Civile ».

Ce programme avait planifié d'activités dont le Forum National de la Société Civile sur la mise en œuvre du DSRP organisé le vendredi 28 juin 2002 à la maison de la culture Doua SECK .

Les objectifs visés à travers cette rencontre sont :

- Informer et sensibiliser les participants sur le processus du DSRP,
- Promouvoir et renforcer le partenariat entre les acteurs du DSRP, dans une approche participative,

- Définir les rôles et responsabilités de la Société Civile dans la mise en œuvre du DSRP

1.2. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture présidée par le représentant du Ministre du Développement Social et de la Solidarité Nationale (MDSSN) a permis au Secrétaire Exécutif du Collectif, Fassory DIAWARA, de rappeler le contexte, les objectifs et les résultats attendus de ce forum.

Il a également saisi l'occasion pour présenter le collectif qui dira-t-il, regroupe les différentes composantes de la Société Civile à savoir les ONG, les organisations paysannes, patronales, les syndicats, les associations de femmes, de jeunes, et de producteurs etc., les consommateurs, les organisations religieuses, les institutions de recherche, les OCB etc.

Le collectif créé le 6 août 2001 est placé sous la couverture institutionnelle du CONGAD. Il a également rappelé les objectifs du collectif et les différents aspects du programme qu'il exécute dans le cadre du processus d'élaboration du DSRP- (voir le détail de ces points dans le discours du coordonnateur National en annexe).

Suite à cela, Madame Niang Directrice Exécutive du CONGAD a souhaité la bienvenue aux participants à qui elle a présenté les excuses du président du CONGAD empêché.

A propos du Forum dont elle a salué l'organisation, elle dira que celui-ci est une activité importante du processus d'implication de la Société Civile dans l'élaboration du DSRP auquel le CONGAD a participé activement.

En ce qui concerne la mise en œuvre du DSRP, elle estime qu'elle doit impliquer pleinement la société civile qui a déjà une très riche expérience en matière de lutte contre la pauvreté. Le CONGAD se réjouit d'ailleurs que les principes directeurs, les instruments et procédures de cette mise en œuvre soient clairement définis : ce sont notamment la proximité, le faire faire, la transparence et la célérité qui constituent les bases importantes sur lesquelles le CONGAD a fondé son action. C'est pourquoi, le CONGAD espère que la mise en œuvre du DSRP sera bien menée ainsi que le suivi des actions qui seront réalisées.

Prenant la parole, la Directrice de la GTZ Madame Bernadette SCULZ a loué l'initiative de ce forum qui devrait permettre aux OSC d'approfondir la réflexion sur leur participation à la mise en œuvre du DSRP.

Le forum dira-elle est très important car les discussions engagées avant l'adoption du DSRP en décembre 2001, n'avaient pas permis de mener une concertation interne au sein de la Société Civile, pour définir de façon claire le rôle de celle-ci dans la mise en œuvre.

En effet, souligne t-elle, le rôle de la Société Civile est double :

- Rôle de partenaire critique face aux pouvoirs publics
- Rôle en tant qu'acteur directement impliqué dans l'exécution des actions.

Ce double rôle est très exigeant vue l'importance de la tâche qui est liée à l'exécution du DSRP. C'est pourquoi pour réussir sa mission, la Société Civile a besoin d'un engagement permanent de tous les partenaires.

Le Représentant de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Aliou FAYE a d'abord remercié la GTZ et les autres Bailleurs de Fonds pour toutes leurs contributions à l'élaboration du DSRP. Il a ensuite salué la participation de la Société Civile qui s'est engagée activement dans le processus depuis le départ.

Il a ajouté qu'au Sénégal, les résultats macro-économiques réalisés ces dernières années n'ont pas eu tous les effets positifs escomptés sur les conditions de vie des populations. Ce constat étant général au niveau du Tiers Monde, la communauté internationale a tenu à s'impliquer dans la recherche d'une solution à ce phénomène et à venir en aide aux pays affectés par la pauvreté. C'est ainsi qu'il a été décidé sous l'initiative des institutions de Bretton Woods d'élaborer des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

Dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution de ces stratégies, il est alors nécessaire de voir comment l'Etat, la Société Civile et le Secteur Privé doivent engager la concertation pour trouver les meilleures formules de collaboration afin d'assurer leurs succès.

Il précise enfin que le DSRP est complémentaire aux autres politiques dites de "seconde génération" qui revêtent également une importance capitale dans la mise en œuvre de celui-ci. Exemple : le programme de bonne gouvernance et les programmes sectoriels.

Prenant la parole, Monsieur Ousmane KA, le représentant du Ministre du Développement Social et de la Solidarité Nationale note que la contribution de la Société civile dans la mise en œuvre du DSRP est une des conditions nécessaires à la réussite de la stratégie.

Concernant la mise en œuvre du DSRP, il dira justement que celui-ci pourrait s'enrichir de l'expérience des autres programmes existants dans les différents départements techniques afin de garantir sa propre réussite.

Il a indiqué également, que même si l'élaboration du DSRP a impliqué l'ensemble des acteurs, il n'en demeure pas moins qu'elle a suscité beaucoup de controverses dans les ministères techniques. C'est pourquoi, il est heureux de constater que le Ministère de l'Economie et des Finances ait engagé un processus de réflexion sur les mécanismes et modalités de la mise en œuvre de la stratégie.

Par ailleurs, il s'est posé la question de savoir si le DSRP constitue une vision stratégique ou s'il est un document opérationnel. Enfin avant de déclarer ouvert les travaux du forum, il a remercié le CONGAD et le Collectif pour leur engagement dans le processus d'élaboration de cet important document national.

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

2.1. Présentation du DSRP

2.1.1. Exposé du DSRP par le Comité Technique

Suite à la cérémonie d'ouverture, les membres du Secrétariat du Comité Technique d'élaboration du DSRP ont présenté le document.

Ils ont indiqué que le DSRP a été élaboré dans le cadre d'un large processus participatif qui a impliqué l'ensemble des acteurs nationaux et les bailleurs de fonds.

Dans ce cadre, un document diagnostic a été élaboré sur la base de termes de référence finalisés à cet effet par le Comité Technique de Formulation.

Ce document diagnostic a servi de base de travail lors du séminaire de lancement du 22 juin 2001 qui a marqué le démarrage effectif du processus d'élaboration du DSRP.

L'Enquête Sénégalaise Après des Ménages (ESAM II), les enquêtes qualitatives et participatives de perceptions menées sur le même échantillon que l'ESAM, certains travaux des groupes thématiques et les consultations régionales ont permis par la suite d'élaborer un document provisoire soumis pour validation lors du séminaire organisé à cet effet les 13 et 14 décembre 2001.

Les observations et recommandations recueillies lors de ce séminaire ont servi à la finalisation du document.

En rapport avec les axes dégagés, un ensemble d'actions prioritaires sont proposées dans le document avec une évaluation des ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre. Dans ce contexte, les ressources PPTE (Pays Pauvres Très Endettés) devaient être beaucoup plus affectées aux milieux rural et périurbain qui sont les plus touchés par la pauvreté.

En ce qui concerne la mise en œuvre du DSRP, les rôles et responsabilités des différents acteurs ont été clairement définis, des mécanismes ont été également proposés avec un dispositif institutionnel et un système de suivi-évaluation.

Les mécanismes institutionnels sont prévus à deux niveaux :

- Niveau stratégique et politique
- Niveau opérationnel

A chacun de ces niveaux, des typologies proposées sont susceptibles d'être soumises à un examen critique de l'ensemble des acteurs dans le cadre du processus participatif engagé jusqu'ici. Les structures et instances proposées aux deux niveaux figurent en détail dans le DSRP. Il faut seulement noter que le MEF assure la Direction de la mise en œuvre du DSRP et ce rôle qui lui est dévolu est tout à fait logique, compte tenu du caractère de document cadre du DSRP.

Pour des raisons d'efficacité, la coordination au niveau opérationnel régional a été confiée au gouverneur.

Au niveau décentralisé (de la région au niveau local), il n'y a pas encore une structure ou instance administrative prévue pour assurer la direction de la mise en œuvre.

Pour le niveau sectoriel, des programmes existent qui envisagent déjà des actions de lutte contre la pauvreté dont il faudra nécessairement tenir compte dans l'exécution du DSRP et le dispositif institutionnel à mettre en place.

En ce qui concerne ces aspects institutionnels de la mise en œuvre, il faut seulement retenir que rien n'est encore définitivement arrêté et que les discussions restent ouvertes.

Par exemple, chaque département institutionnel pourra prendre en charge l'exécution et le suivi des mesures touchant son secteur. Il s'agira alors de trouver la structuration qui répond mieux à une bonne exécution du DSRP. Dans ce cadre, la réflexion est déjà engagée en ce qui concerne le suivi opérationnel du DSRP.

Les questions financières liées à la mise en œuvre du DSRP sont très complexes mais doivent nécessairement être résolues, d'où les réflexions déjà engagées dans le cadre du Comité ad hoc pour leur trouver une solution satisfaisante. Des séminaires et ateliers seront d'ailleurs organisés pour recueillir les avis des autres acteurs sur cette question ainsi que d'autres liées à la mise en œuvre du DSRP. Toutes les réflexions engagées jusqu'ici reflètent le point de vue du secteur public et ne sont pas définitives d'où l'importance des conclusions et recommandations de ce forum de la société civile sur la mise en œuvre du DSRP.

2.1.2. Discussions préliminaires

Suite à cet exposé assez détaillé sur le DSRP qui a mis l'accent sur les aspects de mise en œuvre, quelques premières réactions ont été recueillies en attendant le débat général qui a suivi la synthèse des travaux d'atelier menée plus tard. Pour l'essentiel on peut retenir les observations et suggestions ci-après :

- Si on se réfère aux travaux du comité ad hoc on peut constater que le principe de participation qui a servi de référence dans l'élaboration du DSRP n'est pas respectée à ce stade de la réflexion.

En effet, le comité ad hoc a travaillé à huis clos sans l'implication des autres acteurs.

Par rapport à cette question, il a été indiqué que les travaux du comité ad hoc servent uniquement à préciser le point de vue de l'Etat et que les conclusions seront soumises aux autres acteurs avant d'être adoptées ou reformulées en prenant en compte leurs amendements éventuels.

- Les stratégies de lutte contre la pauvreté déjà en cours d'exécution et le programme de bonne gouvernance récemment adopté par le gouvernement sont des politiques qui ont les mêmes ambitions que le DSRP. D'où la nécessité d'assurer leur complémentarité dans la mise en œuvre.
- En ce qui concerne les mécanismes de mise en œuvre, il n'y a pas d'ambiguïté possible. Ils sont bien clairs dans le document et les rôles et responsabilités du MEF et des Ministères Techniques sont clairement définis. L'Etat a d'ailleurs engagé la réflexion à son niveau. A l'instar de cette démarche du secteur public, les autres acteurs, surtout la Société Civile devaient également engager le même processus à leur niveau pour définir les conditions de leur participation en rapport avec leurs capacités techniques et financières. Dans tous les cas, l'Etat va assumer ses responsabilités le moment venu.

A la suite de ces propos, il a été indiqué que la Société Civile a déjà engagé ce processus et que le forum s'inscrivait d'ailleurs dans ce cadre. Elle fera des propositions très claires en ce qui concerne le rôle et les responsabilités qu'elle veut jouer dans la mise en œuvre du DSRP. Mais il ne faut pas que l'Etat se réveille un beau jour et arrête unilatéralement un cadre institutionnel sans tenir compte de l'avis des autres acteurs.

- Les relations entre le programme de bonne gouvernance et les programmes de lutte contre la pauvreté en cours doivent être minutieusement étudiées ainsi que ceux qui existent entre le DSRP et les programmes sectoriels existants, si on veut garantir la synergie des interventions sur le terrain.

Pour ce qui est du programme de bonne gouvernance et du DSRP, il faut noter que le contexte dans lequel ils doivent s'exécuter est tout à fait nouveau. Il interpelle de ce fait la vigilance de tous les acteurs, la capacité d'adaptation de leurs comportements et surtout la nécessaire prise en charge effective de leurs rôles et responsabilités respectifs.

2.2. Travaux d'atelier

la suite de la présentation du DSRP et les débats qui ont suivi en plénière, trois groupes ont été constitués pour travailler en atelier sur les trois thèmes suivants :

- Rôles et responsabilités des OSC dans la mise en œuvre du DSRP
- Les aspects institutionnels dans la mise en œuvre du DSRP
- Décentralisation et mise en œuvre du DSRP

A noter que le 4^e thème initialement prévu dans la programmation à savoir « les mécanismes de mise en œuvre et stratégies de participation active de la Société Civile » n'a pas été retenu.

En effet, le forum après discussions a estimé que ce thème est pris en compte de façon transversale dans les trois premiers axes de réflexion.

2.2.1. Atelier 1 : Rôles et responsabilités des OSC dans la mise en œuvre du DSRP

Sous la présidence de Monsieur Landing BADJI, assisté de Monsieur Mahécor MBENGUE comme rapporteur, l'atelier a enregistré la participation de divers acteurs de la société civile dont la liste est jointe en annexe.

Contexte et justification

Aujourd'hui, on parle beaucoup de développement participatif; ce qui se traduit par une rupture avec les approches du passé où il s'agissait de faire rédiger des stratégies de développement par des experts et le plus souvent à partir de l'étranger, en l'occurrence les pays développés. Cela a été le cas notamment avec les Politiques d'Ajustement Structurel (PAS) qui, comme on le sait, ont conduit à des résultats en deçà des espérances.

En somme, ces politiques socio-économiques ont beaucoup contribué à l'accroissement de la pauvreté dans les pays du tiers monde.

Face à ces échecs répétés, une nouvelle approche jugée participative est entrain d'être testée dans le cadre de l'initiative PPTE et plus précisément dans le contexte de l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Cette approche participative a pour fondement l'implication de toutes les composantes du développement dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques.

Dans cette optique, la société civile se trouve face à une nouvelle situation qui l'interpelle au plus haut point.

Les enjeux sont importants, mais le problème est de savoir comment la société civile doit-elle participer dans ce processus et avec quels moyens ?

A-t-elle les capacités requises pour jouer le rôle qui lui est habituellement dévolu, à savoir un rôle d'animateur et de sentinelle vigilante ?

La société civile doit-elle se complaire dans un rôle de faire valoir, pour précisément permettre aux pouvoirs publics, de disposer de l'alibi nécessaire, pour bénéficier des fonds des partenaires au développement ?

Le thème dont il est question dans cet atelier devra permettre à l'issue des travaux, de situer les rôles et les responsabilités de la société civile.

Objectifs

Passer en revue les rôles et les responsabilités de la société civile, précisément dans la mise en œuvre du DSRP.

Déroulement des travaux de l'atelier

Les participants ont commencé par faire une analyse sur le processus d'élaboration du DSRP. Et sur cette importante question, l'atelier a considéré que le processus du DSRP a été globalement participatif. Cependant il a été constaté des insuffisances notoires qu'il convient d'éviter dans la phase de mise en œuvre du DSRP.

Par ailleurs, le programme de sensibilisation et de renforcement des capacités de la société civile a démarré tardivement.

A titre d'exemple, la mobilisation de la société civile n'a pas été optimale lors des différentes activités que le comité technique a eu à organiser (les consultations régionales, les groupes thématiques, les enquêtes de perception et l'enquête ESAM II).

Il aurait été souhaitable que la société civile prenne en charge au moins les consultations régionales en plus du programme géré par le Collectif dans le processus d'élaboration du DSRP.

Par ailleurs, les ressources octroyées par le Bailleur étaient très en deçà des ambitions du Collectif qui a dû revoir en baisses les activités prévues.

La mouture provisoire du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté devant servir de base de travail lors de la validation, est parvenue très tardivement aux participants, réduisant ainsi leurs capacités d'exploiter le document à temps et à fond afin d'effectuer une contribution de qualité.

De manière globale, les interventions qui ont rythmé ce thème ont permis d'affirmer clairement que la société civile, malgré des limites objectives et son image d'éternel antagoniste vis à vis de l'Etat, doit, dans le cadre du DSRP, venir en appoint aux pouvoirs publics suivant sa propre identité.

En substance la société civile a pour rôles :

- d'informer et de sensibiliser les organisations de la société civile sur le processus d'élaboration et de mise en œuvre du DSRP ;
- de renforcer et de promouvoir le partenariat entre acteurs du développement, dans une approche participative ;
- de jouer son rôle d'animateur, en approfondissant la réflexion sur tous les aspects du DSRP ; ce qui fondamentalement ne remet pas en cause la validation du DSRP intervenu les 12 et 13 décembre 2001. Dans cet ordre d'idées, la société civile devra organiser des rencontres, des fora, des groupes thématiques, des séminaires sur toutes les questions qui méritent le débat, pour éclaircir ou approfondir des points du DSRP qui ne semblent pas faire l'unanimité.
- de jouer pleinement son rôle de force de proposition alternative sur toutes les questions de fond abordées dans le DSRP ;
- de jouer son rôle de sentinelle vigilante sur les décisions ;
- de jouer son rôle dans le cadre du suivi et de l'évaluation des activités du DSRP, afin d'assurer un bon contrôle de l'exécution des différentes tâches.
- Sur un autre registre, l'atelier a défini dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP, les responsabilités de la société civile suivantes :
 - Pour jouer son rôle de sentinelle vigilante, la société civile a la responsabilité de veiller à la transparence et à la bonne conduite des acteurs qui la composent et devra pour cela, poursuivre la réflexion sur l'élaboration d'un code de conduite et de déontologie ;
 - La société civile a la responsabilité dans son rôle d'interface de fournir une participation de qualité dans la mise en œuvre du DSRP et devra pour cela contribuer au renforcement des capacités de l'expertise des acteurs et du système d'information sur la conduite du processus

Recommandations

Dans cet élan, l'atelier a fait les recommandations suivantes :

- Dans le cadre de la mise à niveau, l'atelier recommande la poursuite de l'institutionnalisation du collectif, en le dotant d'une personnalité juridique

avec des statuts et un règlement intérieur. Pour ce faire, l'atelier recommande la tenue d'une journée d'étude, pour finaliser le processus d'institutionnalisation dans les meilleurs délais et de mettre en place des antennes régionales du Collectif à l'image de la structure nationale en assurant par la même occasion la représentation de toutes les composantes de la société civile.

Ce type d'organisation devra permettre à la société civile :

- de bien participer dans les comités de pilotage régionaux du DSRP ;
- d'animer le processus et de vulgariser le DSRP, en utilisant ses qualités d'agent de proximité.
- de régler le problème des moyens, en dotant le collectif d'un programme opérationnel, pour accompagner le processus de mise en œuvre du DSRP ;
- de procéder à un renforcement réel des capacités des acteurs à la base et d'améliorer le potentiel par des mesures d'accompagnement
- de les doter des moyens requis pour leur permettre de jouer leur rôle d'acteur à la base, par des projets de développement.

Enfin, l'atelier se félicite du climat serein qui a prévalu tout au long des débats et remercie par la même occasion tous les participants qui n'ont ménagé aucun effort, pour produire une réflexion de qualité.

2.2.2. Atelier 2 : les aspects institutionnels dans la mise en œuvre du DSRP

L'atelier n°2 avait comme *Président Médoune Diop* et comme *Rapporteur Madame Gnagna Fall Bâ*.

Après lecture et commentaire des termes de référence, l'atelier a dégagé les objectifs ci-après :

Objectifs

Objectif global

Procéder à une analyse critique du schéma institutionnel proposé dans le DSRP

Objectifs spécifiques

- Situer la place et la mission de la Société Civile dans le dispositif institutionnel
- Identifier un instrument de recours et de suivi
- S'assurer que le schéma institutionnel tient compte de la décentralisation des organes en vertu du principe de proximité.

Déroulement des travaux

Les points ci-après ont alimenté les discussions :

- L'atelier a tout d'abord examiné le schéma proposé à la page 73 du DSRP. Sur cette base, il a constaté des insuffisances telles que :
 - L'absence d'un observatoire comme institution de recours et d'évaluation nationale
 - L'absence d'un organe de coordination, de suivi et d'évaluation de la stratégie à l'échelle régionale.

- L'atelier a discuté de questions de procédures portant sur l'incompatibilité des fonctions d'exécution et de contrôle. Ce qui veut dire en clair qu'une même organisation de la Société Civile ne peut être à la fois prestataire et contrôleur pour une même opération.
- La pérennisation de la mission du collectif a fait l'objet d'une longue discussion. Car l'atelier estime que le rôle important d'animateur et de vigile qu'a joué la structure pendant la phase d'élaboration du DSRP, doit se perpétuer dans la mise en œuvre.

Dans ce contexte, la question des moyens matériels, financiers et humains a été longuement débattue car l'atelier estime que ces dispositions sont indispensables pour que le Collectif puisse mener à terme sa mission.

- Points à clarifier

L'atelier ayant statué sur les paragraphes du DSRP allant du n° 198 à 202 a constaté que ces articles font référence à des mécanismes d'assistance budgétaire en terme de « panier commun de ressources ».

De ce point de vue l'atelier s'interroge notamment sur les conséquences de tels mécanismes en terme d'absorption des fonds. En clair, la question est de savoir si ces mécanismes n'entraînent pas des lourdeurs excessives qui vont entraver le décaissement des fonds dans le cadre de la mise en œuvre des projets sectoriels.

L'atelier invite les différents acteurs au développement à un débat de clarification pour faciliter la mise en œuvre du DSRP.

Conclusions et recommandations

- Implication des OSC au sein des comités de pilotage (National et Régional) et dans l'organe de coordination, de suivi et d'évaluation de la stratégie

La mise en œuvre du DSRP nécessite donc le partage effectif des responsabilités entre tous les acteurs du développement. La société civile qui a initié plusieurs rencontres pour informer, vulgariser, partager et porter un regard critique et objectif sur le contenu du DSRP avec toutes les couches de la société, attend d'être dotée de moyens et de responsabilités pour la continuité de cette mission salvatrice du développement.

- Création d'un organe de coordination, de suivi et d'évaluation dans chaque région

La décentralisation et la régionalisation ne sont pas seulement des mots, elles doivent être des concepts pratiques dans le développement local.

A cet effet, le DSRP dans sa mise en œuvre doit privilégier la décentralisation et la régionalisation de certains de ses organes pour mieux les adapter dans les contextes de chaque région pour un suivi efficace et efficient des projets à mettre en œuvre.

- Création d'un Observatoire National de lutte contre la pauvreté ouvert à tous les acteurs

C'est le vœu le plus ardent de la société civile dans sa participation permanente dans la lutte pour la réduction de la pauvreté. Cet observatoire sera donc un grenier d'idées, de moyens, de compétences, de propositions et d'expertises qui permettra aux uns et aux autres de participer en fonction de leurs spécificités et de leurs moyens à cette lutte que mène la société dans son ensemble contre la pauvreté. C'est la voie indiquée d'aller en ordre de bataille, compte tenu de la faiblesse des moyens de la nation contre la pauvreté.

- Prolongation de la mission du collectif des OSC et le renforcement de ses capacités

Une telle mission mérite d'être conduite même au-delà du DSRP. Bien que le DSRP soit la porte d'entrée, le collectif préconise, avec le soutien des partenaires d'étendre sa mission non seulement dans la mise en œuvre du DSRP mais dans le cadre des autres programmes de développement urbain et/ou rural.

Aujourd'hui, le collectif mène une mission d'information, de formation, de sensibilisation, d'éducation, de proposition et de mise en réseau des différents partenaires au processus de développement par le dialogue, la négociation, la participation, la contribution, les échanges d'expériences et la mise en commun des idées et des moyens. Une telle démarche qui fait souvent défaut aux différents projets initiés dans notre pays devient donc une condition sine qua non pour la prise en compte par les populations de leur destinée. C'est le credo du collectif.

- Décentralisation du collectif des OSC au niveau régional et départemental

Démocratie, décentralisation et bonne gouvernance sont les principes directeurs qui guident la démarche du collectif des OSC. Bien que des points focaux existent dans les régions et participent activement aux activités du collectif, leur réorganisation, le renforcement de leurs capacités et leur dotation en moyens de communication et d'information, voire d'alerte, deviennent donc une nécessité pour véhiculer partout le «souffle libérateur» de développement qu'initie le collectif.

- Renforcement des moyens financiers et Institutionnels du collectif qui lui permettent de jouer son rôle d'information, d'éducation, de sensibilisation et de suivi

La mission du collectif est une mission exigeante, permanente et coûteuse. A cet effet, tous les partenaires (bailleurs, ONG, Etat, etc) doivent unir leurs forces derrière le collectif qui devient au fil des temps un maillon représentatif dans la chaîne de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des processus de développement pour un partenariat fort, franc et durable.

- Eviter le cumul des fonctions d'exécution et de contrôle pour chaque OSC qui sera amenée à intervenir dans le processus de mise en œuvre.

Ce qui veut dire en clair que dans le cadre d'une seule et même opération une OSC ne peut pas être à la fois exécutant et contrôleur. Autrement dit, on ne doit pas être juge et partie.

2.2.3. Atelier 3 : Décentralisation et mise en œuvre du DSRP

Contexte et justification

Le forum sur la participation de la société civile dans la mise en œuvre du DSRP vient à son heure et a permis aux différents membres de la dite société d'échanger, de faire des propositions, des contre-propositions et d'harmoniser les points de vue pour la suite du processus à travers trois ateliers thématiques. Dans ce contexte le choix du thème « décentralisation et mise en œuvre du DSRP » s'inscrit dans cette démarche de la société civile qui consiste à prendre en compte tous les paramètres (administratifs, politiques, sociologiques socio-économique, culturels, etc) dans la méthodologie et l'approche exigée par les principes directeurs du DSRP.

La décentralisation consiste en un transfert de pouvoirs de l'autorité centrale à des personnes morales administratives. Selon le concept de décentralisation, l'exercice de certaines missions est confié à des personnes qui dépendent non pas du gouvernement mais des collègues qui tirent leur autorité du fait qu'ils représentent soit l'ensemble des habitants vivant dans une zone géographique donnée (décentralisation territoriale) soit une catégorie particulière de personnes administratives spécialisées, correspondant à un service déterminé (décentralisation technique) dont le procédé est réalisé par la création de l'établissement public.

La décentralisation territoriale qui nous intéresse ici dans le cadre de cet atelier se traduit par la création de collectivités locales gérées par les citoyens vivant sur le territoire. C'est le cas de la commune, de la communauté rurale et de la région depuis le 22 mars 1996.

Dans ce contexte, le défi majeur de la décentralisation s'inscrit dans l'information, la formation et la responsabilisation des acteurs particulièrement ceux de la société civile. Ces derniers doivent avoir les capacités intellectuelles, morales, techniques, civiques et managériales nécessaires qui constituent le fondement d'une bonne participation citoyenne à la gestion des processus de développement.

Dès lors, on comprend pourquoi le Collectif des Organisations de la Société Civile, dans le cadre de sa participation à la mise en œuvre du DSRP, décide de s'investir à nouveau dans le renforcement des capacités de ses membres.

Objectif de l'atelier

Cerner les contours de la décentralisation pour sa prise en compte dans la mise en œuvre du DSRP

Déroulement des travaux

Après lecture des termes de référence qui a suscité un riche débat sur les méthodologies et les concepts, l'atelier a abordé le thème par les insuffisances et les enjeux de la décentralisation.

Sur les insuffisances, l'atelier a noté qu'elles sont d'ordre technique et institutionnel à savoir :

- L'insuffisance des moyens
- Le manque des mesures d'accompagnement
- L'insuffisance des services techniques
- L'incohérence dans le partage des responsabilités
- L'impréparation des populations

Sur les enjeux, l'atelier reconnaît que l'organisation de la responsabilisation des populations dans leur administration et leur développement, en d'autres termes, « ce retour au local et à un développement centré sur l'individu » met en scène plusieurs enjeux fondamentaux qu'on peut situer à 3 niveaux.

Enjeux politiques

Parmi ceux-ci, il faut noter l'importance de l'implication et de la prise en compte des aspirations de plus en plus fortes des populations à participer à la gestion de leurs affaires, comme l'attestent au demeurant, les secousses engendrées çà et là par le vent de démocratisation et de la bonne gouvernance. Il faut souligner en effet que la poussée démocratique, dont le Sénégal est le théâtre depuis bien des années, rend désormais indécente la persistance du jacobinisme dans nos Etats. La décentralisation doit donc permettre d'élargir la démocratie locale en garantissant aux populations leur participation à la prise des décisions qui engagent leur existence, et à la formulation des stratégies de développement local.

Enjeux administratifs

Les inconvénients d'une centralisation administrative dans le souci de préserver l'unité nationale, conduit à la pire des bureaucraties et à la fuite des responsabilités.

Dès lors, rapprocher l'administration des populations, pour lesquelles celle-ci est conçue, constitue l'enjeu majeur de la décentralisation.

Enjeux économiques

L'examen de la situation économique et sociale des différentes régions du pays révèle beaucoup de lacunes dans leur développement. Toutes les régions du Sénégal à l'exception de Dakar vivent dans un environnement non incitatif et une absence totale de perspectives.

En somme, la décentralisation est une réponse aux limites et aux faiblesses de l'Etat central dans l'assumptions de ses attributions. C'est pourquoi, la décentralisation paraît être aujourd'hui une condition incontournable du développement. Pour ce faire, sa prise en compte dans la mise en œuvre du DSRP devient donc une obligation qui mérite de la part de la société civile une attention particulière et une réflexion approfondie.

La voie ainsi dégagée permet à l'atelier de noter que les transformations, connues par le Sénégal depuis l'indépendance, ont exercé leurs effets sur la vie locale. Elles ont également entraîné, de la part des populations, des exigences accrues en matière de demande sociale. Enfin, elles ont donné naissance à une aspiration nouvelle des citoyens à participer à la gestion de leurs cités et de leurs villages.

Dans ce contexte, la mise en œuvre du DSRP doit s'intégrer dans les domaines de compétence transférés qui sont classés par l'atelier en 3 grandes catégories :

a. Action de développement économique

Il s'agit de:

- la planification ;
- l'aménagement du territoire.

Le développement des collectivités locales implique la co-relation entre les domaines démographiques avec le nombre des infrastructures existantes avec les potentialités économiques ; d'où l'importance des schémas d'aménagement du territoire. Mais ce développement passe nécessairement par la prise également en compte du plan régional de développement qui doit intégrer le Plan d'Investissement Communal (PIC) et le Plan Local de développement (PLD).

- la gestion des ressources naturelles et l'utilisation des domaines

Ce thème est général, la dimension environnementale en particulier, avait déjà fait l'objet d'un débat constructif et objectif lors de la table ronde organisée par le Collectif le 21 juin 2002 sur «La place de l'agriculture dans le DSRP ». Les recommandations et propositions faites à cet effet restent donc valables. Toutefois les perspectives ont été élargies lors du présent atelier :

- La gestion de l'environnement
- La gestion des domaines privés et publics de l'Etat
- La gestion de l'urbanisme et de l'habitat

b. Actions culturelles et éducatives

Il s'agit de l'éducation, de la culture, du sport et des loisirs.

- **Education** : l'école sénégalaise doit, dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP, être plus démocratique en intégrant la formation des jeunes, le travail productif en accordant une place privilégiée à la formation professionnelle. La scolarisation des filles et l'alphabétisation fonctionnelle des femmes doivent, non seulement faire l'objet de sensibilisation, mais aussi d'appui et de motivation de la part des autorités.
- **Culture** : faire la promotion culturelle en cultivant les identités culturelles locales « source d'enrichissement culturel » en évitant régionalisme et chauvinisme

- **Jeunesse, Sport et Loisirs** : appui, animation et promotion doivent être les mots clés pour développer ces domaines.

c. Domaine du développement social et sanitaire

La santé publique et l'action sociale devront permettre une plus grande accessibilité des soins de santé à l'ensemble des populations.

L'intégration de ces domaines majeurs pour un développement durable doit être accompagnée par des mesures et des ressources nécessaires à l'exercice des compétences.

Recommandations

L'atelier n'a pas manqué de faire des recommandations pour que la mise en œuvre du DSRP intègre convenablement le processus de décentralisation.

La décentralisation, dans sa définition générale, exige non seulement le transfert des pouvoirs, mais aussi son partage au niveau local, ce qui est en concordance avec les principes directeurs de mise en œuvre du DSRP.

A cet effet l'atelier dans le cadre de ce débat thématique recommande:

- le renforcement des capacités pour une prise en compte réelle des potentialités locales et la contribution à l'amélioration des performances, et à la compétitivité des organisations locales
- l'utilisation des canaux traditionnels et modernes pour faire circuler normalement l'information
- le renforcement des stratégies de communication pour un dialogue local démocratique
- la mise en place de structures organisées et fonctionnelles
- l'accompagnement par des mesures incitatives des organisations à la base et la prise en compte de toutes les initiatives locales ;
- la révision de l'organe de pilotage du DSRP en mettant les collectivités locales à la place qui leur est dévolue. Exemple : mettre au présidium du Comité de Pilotage Régional du DSRP le Président du Conseil Régional en lieu et place du gouverneur tel que suggéré par le DSRP.
- la création des liens de partenariat clairs et francs entre les autorités locales et la société civile
- la prise de dispositions nécessaires pour l'intégration de Matam qui vient d'être érigé en 11^{ème} région.

NB : Le Gouverneur a un rôle de contrôle de légalité.

Conclusion

A la fin des travaux, les membres de l'atelier sont unanimes à conclure que la décentralisation est un outil dans l'opérationnalisation du DSRP. Les deux processus sont complémentaires. En effet, ils ont des liens dans un large éventail de secteurs cruciaux allant de l'agriculture à la santé, aux travaux publics, à l'environnement et à l'éducation.

La décentralisation tout, comme le DSRP, doit contribuer à améliorer la qualité de la gouvernance et rendre ainsi les choix et la mise en œuvre des politiques plus efficaces, plus participatifs et plus aptes à répondre aux objectifs et aux besoins démocratiquement exprimés. Ainsi la décentralisation a déblayé le terrain sur lequel évoluera sans obstacle le DSRP.

2.3. Débat général

Suite à la restitution des travaux des ateliers, un débat général a été ouvert dont on peut tirer les points essentiels ci-après :

- Des inquiétudes ont été formulées à propos de la composition de la commission interne mise en place au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances en vue d'examiner la phase de mise en œuvre du DSRP. En effet la Société Civile n'est pas impliquée jusqu'ici dans les travaux de celle-ci. A ce sujet les représentants du MEF ont indiqué, qu'il n'y avait pas de souci à se faire car le moment venu la Société Civile ainsi que les autres acteurs du développement seront informés sur les résultats des travaux de cette commission.

A ce stade, il s'agit simplement d'une concertation interne du MEF à l'instar de la Société Civile qui a adopté une démarche similaire par l'organisation du présent forum sur la mise en œuvre du DSRP.

A noter qu'à l'issue de ces différentes concertations sectorielles, un atelier national regroupant l'ensemble des acteurs sera organisé en vue d'une mise en commun devant déboucher sur la validation des procédures sur la mise en œuvre.

- La pertinence de la place réservée au Gouverneur dans le dispositif institutionnel au niveau régional a été soulevée. En effet, dans le contexte actuel de décentralisation, où l'essentiel des domaines d'actions qui intéressent le DSRP, recoupent parfaitement les domaines de compétence transférés aux collectivités locales, c'est le Président du Conseil Régional qui devrait en toute logique diriger la mise en œuvre du DSRP au niveau opérationnel.

Concernant cet aspect, il a été précisé que le dispositif institutionnel au niveau régional n'est pas définitivement arrêté et c'est pourquoi cette proposition a été notée et sera prise en compte dans les discussions lors du prochain débat national sur la mise en œuvre du DSRP.

- En ce qui concerne les aspects institutionnels, le DSRP a proposé un schéma qui n'a pas pris en compte les aspects de contrôle.

Pourtant, vu leur importance surtout en matière de gestion des fonds, il est nécessaire qu'ils soient clairement exposés dans le document et dans ce cas il faudra responsabiliser les collectivités locales et les Organisations de la Société Civile.

- Il faudra veiller à ce que le dispositif institutionnel mis en place fonctionne correctement pour éviter les lacunes constatées dans le passé dans ce genre d'expérience de coordination et de pilotage, mais surtout pour assurer une bonne exécution des actions prévues ainsi qu'une bonne gestion des fonds.

- Le DSRP a connu certaines insuffisances dans sa phase d'élaboration. La mise en œuvre dans ces conditions risque de ne pas permettre l'atteinte des objectifs fixés.

Une insuffisance majeure est que la Société Civile n'a pas été impliquée à fond et de manière efficiente. Pour éviter que la mise en œuvre ne subisse les contre-coups de tels points faibles, il faudra faire en sorte que les OSC soient mises dans des conditions leur permettant d'apporter une contribution à la mesure de leurs capacités et de leurs ambitions. Par exemple, la Société Civile peut jouer un rôle très important dans le contrôle et le suivi des actions. Pour ce faire, il faudrait renforcer ses capacités pour la rendre plus apte à assurer ce rôle.

- Dans ce processus du DSRP, il y a eu entre l'Etat et les OSC un réel partenariat notamment dans le cadre du « Programme de Sensibilisation et de Renforcement des Capacités de la Société Civile » mis en œuvre par le Collectif des OSC.

Cependant, force est de constater que le projet de vulgarisation du DSRP élaboré par le Collectif n'a pas reçu le soutien requis de la part de ses partenaires y compris les pouvoirs publics.

D'une manière générale, la Société Civile n'a pas eu les moyens de ses ambitions pour rendre sa participation visible, effective et efficiente.

Pour renforcer sa participation dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP, il faudrait intégrer la Société Civile dans tous les organes prévus à cet effet. Il s'agira alors de voir le type d'organisation approprié pour rendre effective cette implication. Il convient de noter ici que la Société Civile peut, compte tenu de sa configuration, participer dans les organes de pilotage de la stratégie mais aussi de suivi et d'évaluation à mettre en place pour compléter le dispositif institutionnel

Dans ce contexte, il est également nécessaire de favoriser la création d'un Observatoire de la Société Civile qui aura des démembrements au niveau des onze régions du Sénégal.

- Le DSRP a attribué au MEF un rôle de coordination et à la Société Civile, un rôle de sentinelle et d'acteur dans le suivi-évaluation. Cependant, si on cherche réellement à garantir la participation de la Société Civile, il faudrait que celle-ci soit totale et à tous les niveaux. Ainsi, elle doit même être représentée au sein du Conseil Interministériel qui est l'instance suprême de pilotage du DSRP.

Par rapport justement au rôle du MEF, il est évident que celui-ci est trop responsabilisé, ce qui exige que ses capacités à assurer ce rôle soient diagnostiquées et probablement renforcées.

La question de la participation de la Société Civile dans les instances de pilotage au sommet du dispositif a été longuement débattue.

Ceux qui soutiennent cette idée, estiment que cette représentation permettrait à la Société civile d'être présente là où les décisions se prennent en vue de lui donner l'opportunité de pouvoir les influencer.

Ceux qui ne sont pas favorables trouvent que la participation de la Société Civile dans les instances supérieures de pilotage, surtout au niveau du Conseil interministériel n'a pas d'intérêt particulier.

La Société Civile devrait plutôt agir au niveau opérationnel pour mieux s'engager dans les actions de lutte contre la pauvreté dans les domaines spécifiques où elle possède des avantages comparatifs.

Le débat a été très long et parfois même passionné. Ce que l'on peut retenir en définitive sur cette question c'est que la Société Civile a décidé qu'elle doit être présente dans les instances de pilotage au sommet surtout au sein du Conseil Interministériel, ou du Comité Stratégique (peu importe le nom) car compte tenu de sa composition (organisations fédératives et faitières et organisations individuelles) elle doit aussi jouer un rôle dans le pilotage de la stratégie même si les organisations à la base vont s'impliquer activement dans la mise en œuvre des actions sur le terrain.

Cette position de la Société Civile sera d'ailleurs transmise officiellement à qui de droit pour que la faisabilité et l'acceptabilité soient étudiées. Toutefois, il a été suggéré que la Société Civile réfléchisse encore à fond sur sa représentation au sein du Conseil Interministériel ou de ce qui fera office de Comité Stratégique avant d'en faire la proposition.

III. RECOMMANDATIONS

Le forum a été un réel succès. Les travaux se sont déroulés dans une bonne ambiance et les débats étaient très riches. Les Organisations se sont félicitées de l'engagement des participants et des résultats auxquels on a abouti.

Les conditions de participation de la Société Civile à la mise en œuvre du DSRP ont été amplement discutées et les voies et moyens pour assurer une implication effective et efficiente des OSC dans le pilotage et dans l'exécution des actions ont été également discutés en détail.

Le forum a servi d'occasion pour valider avec les participants la déclaration du Collectif des Organisations de la Société Civile sur la place de l'agriculture dans la stratégie de réduction de la pauvreté au Sénégal.

Le projet de texte élaboré à l'issue de la Table Ronde sur la place de l'agriculture dans le DSRP a été lu par le Secrétaire Exécutif du Collectif et le texte sera envoyé à tous les participants pour avis avant la finalisation et l'adoption définitive.

Le Forum, à l'issue des travaux a fait un certain nombre de recommandations :

- Pour éviter que la Société Civile ne rencontre les mêmes difficultés qui ont entravé sérieusement son efficacité lors de la phase d'élaboration du DSRP, il faudrait que des moyens adéquats lui soient alloués pour lui permettre de s'impliquer dans la mise en œuvre et réussir sa participation dans cette étape décisive. A cet effet, il faudra :

- Que des moyens financiers suffisants soient accordés à la Société Civile pour lui permettre:

- de mobiliser ses membres à travers des actions de concertation
- d'assurer le renforcement de ses capacités internes
- de participer surtout à la mise en œuvre des actions sur le terrain.

- Qu'elle soit davantage impliquée dans les organes de pilotage et d'exécution à tous les niveaux y compris le conseil interministériel ou le comité stratégique qui sera mis en place.

A propos du schéma institutionnel, la Société Civile propose:

- que le dispositif prévu au niveau national soit répliqué à l'échelle régionale voire locale.
- que l'on prévoit la mise en place d'une instance centrale où tous les acteurs pourront se rencontrer et discuter de l'évolution de la mise en œuvre
- et enfin qu'un observatoire national ouvert à tous les acteurs soit créé.

- Que la mission du Collectif entamée dans la phase d'élaboration se poursuive dans l'étape de la mise en œuvre. De surcroît, le Collectif doit disposer de représentations régionales capables de relayer son action à la base avec des moyens renforcés.

- Le Forum ayant apprécié la qualité des résultats atteints à l'issue de ses travaux, recommande que d'autres rencontres soient organisées par le collectif pour approfondir :

- certains aspects liés à la participation de la Société Civile dans la mise en œuvre du DSRP

- les aspects techniques et financiers, la question des goulots d'étranglement
 - les questions stratégiques et politiques telles que (la question agricole, les filets de sécurité formels et informels, la décentralisation...)
 - la concertation, la sensibilisation et la mobilisation de tous les acteurs
 - la maîtrise d'ouvrage au niveau total etc...
- Organisation d'un atelier d'harmonisation des dispositifs
- Le Forum a insisté sur l'importance du dispositif institutionnel et recommande que la Société Civile fasse des propositions écrites pour garantir sa participation dans les instances prévues pour la coordination, le pilotage, l'exécution, le suivi et le contrôle des actions du DSRP.

IV. CONCLUSIONS

Ce qui est en jeu dans le DSRP, c'est l'avenir du peuple sénégalais. C'est pourquoi les partenaires et tout particulièrement le collectif, à un double rôle à jouer : un rôle d'information, d'organisation, de communication et de renforcement de capacités pour une implication intégrale de tous les acteurs, un rôle de facilitateurs et d'agent intermédiaire pour favoriser toute forme de partenariat entre les différents acteurs.

Il est évident que la participation de la société civile est indispensable, vitale même. Mais les décalages sont encore immenses entre les discours et les actes. C'est pourquoi la société civile multiplie les concertations, les fora et l'information sur le DSRP afin de mettre tous les partenaires au même diapason.

Il y a par conséquent encore beaucoup à faire en dépit des avancées significatives pour que la société civile atteigne les objectifs qu'il s'est assignés. Il est certain que le collectif a rôle capital à jouer dans ce « combat ». Un rôle qui est à la fois noble et décisif.

Ce rapport, aux ambitions modestes, n'aura certainement pas épuisé toutes les questions que soulèvent l'ambivalence de la participation et des cadres de concertations au sein de la problématique du DSRP ; nous espérons qu'il contribuera cependant la réflexion. Nous espérons aussi qu'il permettra de dégager des zones d'ombre qui continuent de constituer des blocages.

Le chemin à parcourir est encore long, difficile et coûteux. Beaucoup reste à faire pour atteindre tout le monde, informer le maximum des acteurs. C'est par des engagements et la conviction que le débat progressera, loin des simples déclarations. Promouvoir la lutte contre la pauvreté par le truchement de la société civile, garant d'un développement réellement intégré, endogène et autocentré relèverait-il de l'idéal ? Peut-être. Mais si les choses doivent avancer, cela ne pourra se faire qu'au prix de la mobilisation, de la participation et de la volonté de tous. Il n'y a pas d'autre voie pour gagner ce défi.

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES

1. Modération

- *Monsieur Papa Nalla FALL*: Modérateur du forum / Statisticien Economiste, Administrateur de Société / Président de la Commission Economique et Financière du Conseil National du Patronat (CNP)
- *Monsieur Babacar DIOP Buuba* : Modérateur de l'atelier de restitution du rapport du forum / Maître Assistant à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH) / Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal

3. Commission de Supervision des rapports

- *Madame Safiétou MBODJ*: Enseignante /Secrétaire Permanente de la Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS)
- *Monsieur Evariste DJEKETE*: Ingénieur en Planification / Chargé de Programmes à ENDA Tiers Monde
- *Monsieur Fassory DIAWARA*: Economiste Financier / Secrétaire Exécutif du Collectif
- *Monsieur Lassana KANOUTE*: Consultant en Développement Expert Financier, Secrétaire Exécutif de l' Association pour l'Assistance et la Prestation de la Famille en Afrique de l'Ouest (AAPF)
- *Monsieur Oumar DIOKHANE*: Ingénieur Agronome / Coordonnateur Régional du PNIR à Kaolack / Président de la Ligue Civique Sénégalaise
- *Monsieur Patrice DIATTA*: Etudiant en 4^e année de Maîtrise en Sociologie à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis / Stagiaire du Collectif
- *Monsieur Ibrahima DIA*: Sociologue / Secrétariat permanent DSRP
- *Madame Mariétou Diatta BA*: Secrétaire Administrative du Collectif

3. Consultants :

- *Monsieur Daouda NDIAYE* : Rapporteur général du forum / Economiste, Planificateur
- *Monsieur Cheikh DIOP* : rapporteur général de la restitution / Economiste – Financi